



18 juillet 2019

Taux des crédits aux entreprises – France • T2 2019

Faible hausse des taux des crédits de trésorerie et à l'équipement

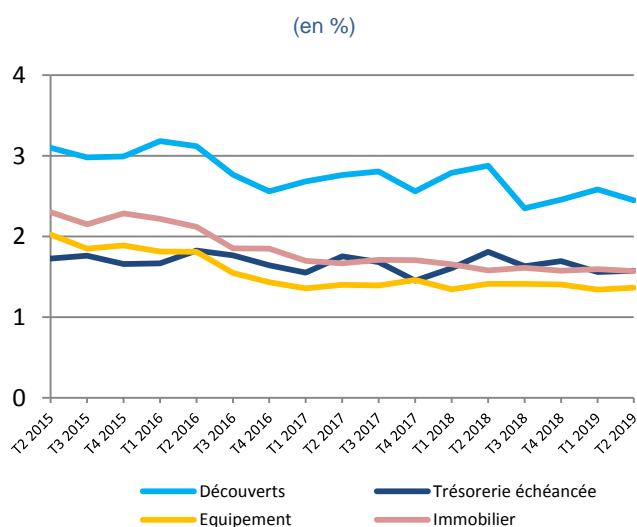
Le taux moyen des crédits de trésorerie échancés augmente peu, en moyenne, par rapport au trimestre précédent (1,58 % après 1,56 %). Néanmoins, la moitié des nouveaux crédits de trésorerie échancés ont un taux supérieur à 1,77% contre 1,60% au 1^{er} trimestre 2019.

Le taux moyen des crédits à l'équipement affiche une légère hausse (1,37 % après 1,34 % au 1^{er} trimestre 2019).

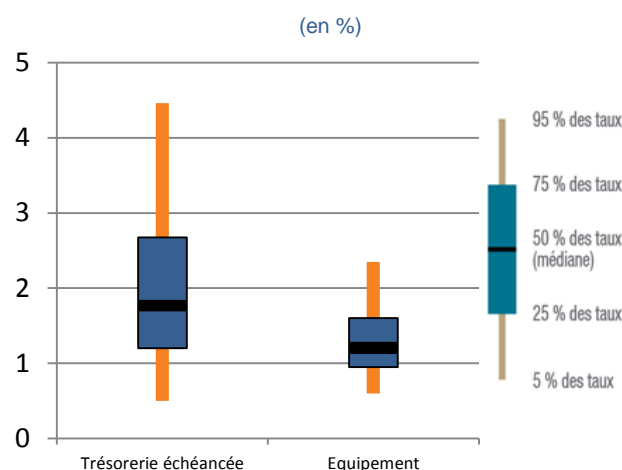
Le taux moyen des découverts utilisés décroît (2,45 % après 2,58 % au 1^{er} trimestre 2019). Le taux d'intérêt est fortement décroissant avec le montant emprunté.

Enfin le taux moyen des crédits immobiliers reste *quasi* stable au 2^{ième} trimestre 2019, à 1,57 % après 1,60 % au 1^{er} trimestre 2019.

Taux moyen des crédits par objet



Dispersion des taux



Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises

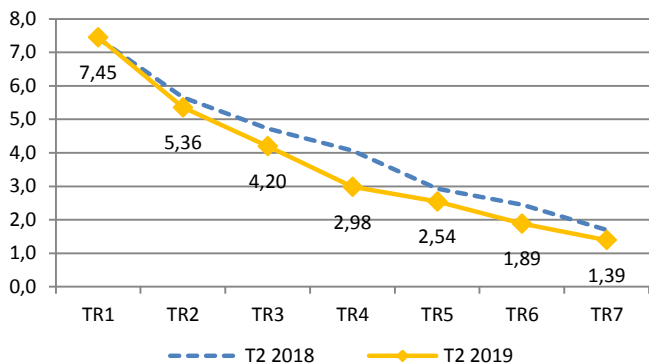
	TESE moyen (%)		Durée moyenne (en mois)	Part des prêts à taux fixe
	T2 2019	T1 2019	T2 2019	T2 2019
Découverts	2,45	2,58		
Trésorerie échancée	1,58	1,56	24	33
Équipement	1,37	1,34	108	84
Immobilier	1,57	1,60	196	91

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG).

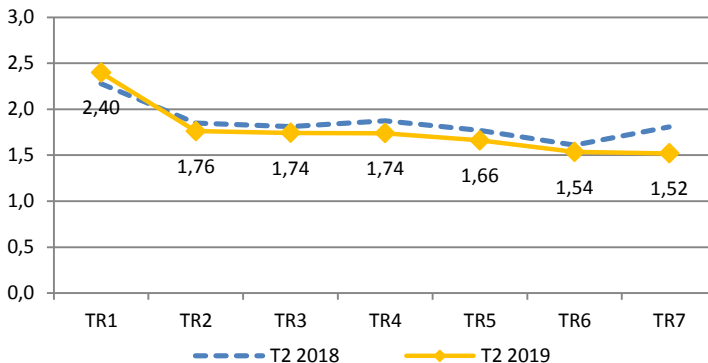


Taux moyen par tranches de montant (%)

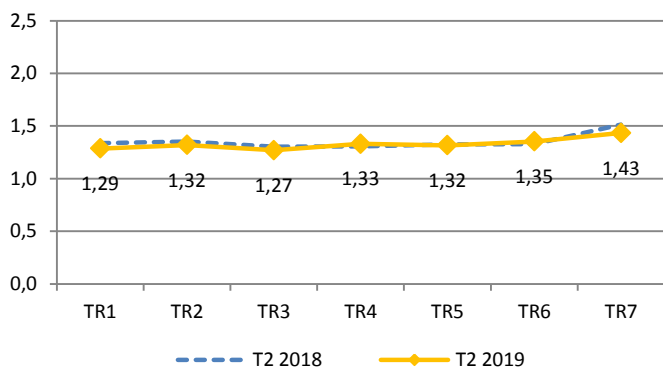
a) Découverts



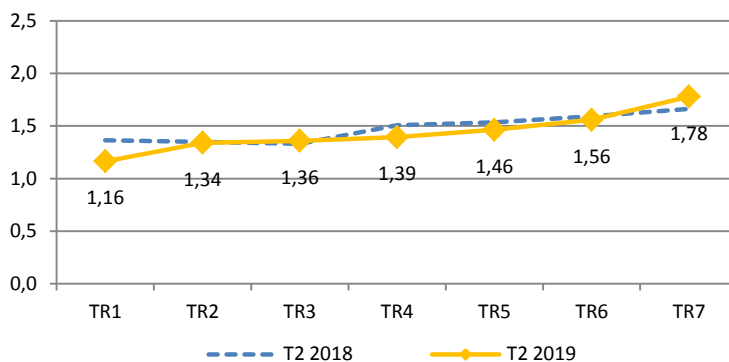
b) Trésorerie échancée



c) Équipement

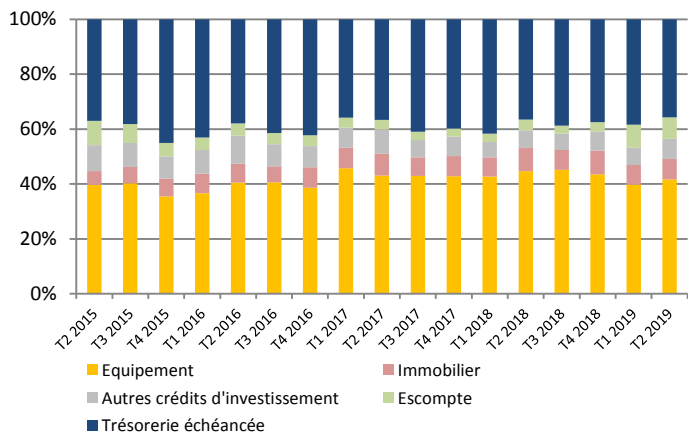


d) Immobilier



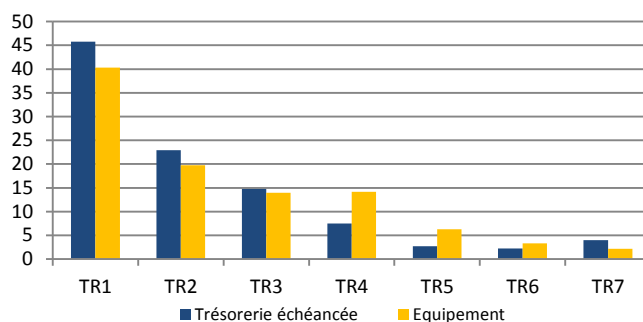
Répartition du flux de crédits nouveaux par objet

(en % du flux nouveau hors découverts)



Nombre de lignes par tranches de montant

(en % du total des nouvelles lignes de crédit de chaque catégorie)



Tranche 1 : moins de 25 000 € // Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € // Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € // Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € // Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € // Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € // Tranche 7 : 1 000 000 € et plus. Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. Les taux moyens sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.